

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
19	17	1	18

**Séance du 8 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six et le huit du mois d'avril,  
à 19h15,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Georges CURT, Maire.

Date de la convocation : **2 avril 2026**

**Membres présents à la séance :** ALLARDET André, BOUILLET Christian, BOURDEAU Pierre-François, CORNATON Fabrice, CURT Georges, DIETCHEN Coralie, DO-OHANA Roméo, DORMANT Agathe, GUICHARD Christelle, LUQUIN Stéphanie, MAURICIO David, MOUCHETTE Aline, ORENGA Sylvain, SICARD Alain, THOINON Catherine, VAN VOORTHUYSEN Thierry, VIOUSASSE Nathalie.

**Membres excusés :** Sandrine DUPIN (pouvoir à Fabrice CORNATON), DEMONQUE Charlotte

**Secrétaire de séance :** Nathalie VIOUSASSE

**N° de l'acte :** DEL.2026.04.08.05

**Objet : Désignation d'un référent au SR3A**

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Catherine THOINON, rapporteuse, rappelle que le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) est un établissement public de gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau, né le 1er janvier 2018 de la fusion de trois syndicats de rivières : SBVA (Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain) — SMISA (Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses affluents) — SIABVA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine) et du service "rivières" de la communauté d'agglomération du Haut-Bugey.

Ce syndicat a pour objet de préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques, prévenir les inondations, ainsi qu'assurer la gestion intégrée de l'eau naturelle à l'échelle des bassins versants.

Son territoire couvre environ 50 % du bassin versant total de la rivière d'Ain, en intégrant les cours d'eau et zones humides des bassins du Suran, de l'Albarine, du Lange et de l'Oignin, de la Basse Vallée de l'Ain, ainsi que des affluents directs du fleuve Rhône, soit environ 1 700 km<sup>2</sup> et 1 300 km de cours d'eau.

Les actions du SR3A relèvent des missions suivantes (liste non exhaustive) :

- L'entretien du lit, des berges, de la ripisylve des cours d'eau,
- L'entretien, la gestion et la surveillance des ouvrages de protection existants contre les crues,
- Les opérations de renaturation de zones humides, cours d'eau ou plans d'eau,
- L'étude et la mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement de bassin versant,
- Les travaux de restauration des cours d'eau pour lutter contre les crues en aval,
- L'évaluation, la lutte et la prévention des impacts cumulés des pollutions,
- La concertation d'usages et l'aide aux projets des acteurs locaux (associations, collectivités),
- Les animations scolaires, la sensibilisation du grand public et des usagers,

- La gestion des espaces naturels et l'animation de la conservation (Espaces Naturels Sensibles, sites classés),
- La gestion de la ressource, la coordination des prélèvements et la préservation de la ressource en eau actuelle et future.

Afin que les communes membres des EPCI adhérant au SR3A puissent conserver un lien privilégié avec le syndicat, il est proposé de désigner un référent, obligatoirement issu du Conseil municipal desdites communes.

Madame Catherine THOINON propose Monsieur Sylvain ORENGA comme représentant de la Commune au sein de ce syndicat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE Monsieur Sylvain ORENGA comme référent de la Commune de Neuville sur Ain au sein du Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Georges CURT

